Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N°45-2012/CCDS RELATIVE A LA DM1

L'an deux mille et le vingt-six décembre deux-mille douze à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-Président.

Titulaires présents :
Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, René-Serge HORTH, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL,
Mesdames France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE

Titulaires absents excusés :
Messieurs Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL,
Madame Karine ZULEMARO (procuration à Monsieur Adelson MAGLOIRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu les statuts de la CCDS,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

Article 1 : **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2012 telle que proposée par le Président :

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au virement de crédits tels que constatés et à signer tout acte se référant à cette délibération.

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 26 décembre 2012
Pour extrait et certifié conforme

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 9
-Pour : 10
-Contre :
-Abstention(s):

P°/Le Président, par délégation,
Le 1er Vice-Président

Charles RINGUET

Communauté de Communes des Savanes R.F.

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
Bureau des collectivités locales
et du contentieux
31 DEC. 2012
ARRIVÉE